FICHE PÉDAGOGIQUE A3

LE 3° CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE EN AMATEUR

Sommaire

Introduction

- I Différents profils d'élèves pour différentes situations de pratique en amateur
- II Contenus et cahier des charges du cursus
 - 1 Le tronc commun de compétences
 - 2 Les compétences spécifiques
- III Organisation du cursus
 - 1 Le parcours personnalisé
 - 2 Le volume horaire
 - 3 Le « projet personnel »
 - 4 L'évaluation et la délivrance du CEM

Annexe - Quelques exemples de cursus pour le CEM

Introduction

La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique vise à valoriser la mission de développement de la pratique en amateur, clairement dévolue aux conservatoires classés. Dans ce cadre, le 3e cycle de formation des amateurs constitue un des enjeux majeurs de la nouvelle organisation de l'enseignement initial.

La mise en valeur de ce cycle répond aux attentes de notre société qui manifeste un fort besoin de formation en direction des adultes et des adolescents et d'accompagnement dans leur pratique.

Préparant la prise d'autonomie, ce cycle doit s'adapter à la diversité des attentes et des parcours. À ce stade des projets, pas toujours nettement affirmés, et des acquis dont la diversité est la règle, il s'agit de permettre la souplesse des formations.

Le 3° cycle de formation à la pratique en amateur comprend un cursus diplômant conclu par un certificat d'étude musicale (CEM) et une « formation continuée ou complémentaire » qui peut donner lieu à délivrance d'attestation.

Ces parcours, dont les contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements, sont ouverts aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier, notamment aux musiciens qui exercent leur pratique dans une association de pratique en amateur.

Le 3° cycle de formation à la pratique en amateur est également à la disposition d'élèves qui n'auraient pas encore opté entre une orientation vers la pratique en amateur ou le 3° cycle d'enseignement professionnel initial. Loin d'être un passage obligé, ces formations peuvent permettre à certains de mûrir leur choix. Aussi, des passerelles doivent-elles être aménagées entre le cycle de formation à la pratique en amateur et le CEPI.

Conception du cycle : objectifs et contenus principaux

Le présent document, établi à la suite de concertations avec des responsables de pratique en amateur et de conservatoires, permet d'identifier diverses situations, de préciser différents profils d'élèves. Ces dispositions sont des orientations, les conservatoires bénéficiant d'une grande liberté dans l'organisation de ce cycle. Ils pourront ainsi privilégier les parcours personnalisés.

I – Différents profils d'élèves pour différentes situations de pratique en amateur

Le 3° cycle de formation à la pratique en amateur est ouvert aux élèves qui ont déjà suivi les deux premiers cycles du cursus.

Il s'adresse aussi aux adolescents et aux adultes venant de l'extérieur dont les compétences acquises sont de niveau équivalent. Il leur permet de compléter leur formation, notamment en développant les outils d'une réflexion générale, incluant la prise en compte des domaines de la création, de l'interdisciplinarité, de la culture, de champs esthétiques particuliers, etc.

Il peut être un moment de découverte de nouveaux domaines, le conservatoire aidant la formulation du projet de l'élève et permettant d'aller au delà d'une simple réponse aux demandes exprimées.

Si le 2° cycle consacre les compétences du musicien capable de tenir sa place dans un ensemble, ayant acquis un bon niveau de pratique instrumentale et vocale, ayant connu un parcours culturel déjà diversifié, le 3° cycle va plus loin dans la confirmation de ces compétences.

Ce cycle poursuit trois objectifs principaux en développant la capacité à :

- conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur, voire à y prendre des responsabilités ;
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique; démarche d'invention...).

Il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des 2 précédents cycles,
- s'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, l'informatique musicale, une esthétique spécifique...
- enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

Dans la majorité des cas, il importe de mettre en place la formation en référence aux compétences attendues dans le cadre de pratiques en amateur identifiées et qui motivent le projet de l'élève. La liste non exhaustive qui suit donne quelques exemples de la diversité des projets possibles :

- musicien s'inscrivant principalement dans une pratique collective vocale ou instrumentale ;
- musicien souhaitant approfondir sa pratique individuelle ;
- musicien s'inscrivant essentiellement dans une tradition orale de la pratique musicale :
- musicien désireux d'approfondir sa culture et de s'exprimer à travers elle (communication, animation, aptitudes pour le commentaire et l'analyse, etc.);
- petit ensemble constitué de musiciens s'exprimant à travers l'expérience pérenne d'un même groupe;
- musicien voulant développer ses aptitudes à l'écriture et à la création sous toutes ses formes ;

musicien dirigeant ou accompagnant des ensembles.

Pour autant, la description de ces différents profils ne doit pas aboutir à créer des cloisons étanches entre eux ni à spécialiser les cursus de manière excessive. Une bonne connaissance de la réalité des pratiques en amateur et de leur évolution devrait permettre une adaptation souple et une formation ménageant l'ouverture souhaitable.

Ainsi, l'ensemble de ces compétences peut donner lieu à l'obtention du CEM construit autour de pratiques individuelle ou collective, vocale ou instrumentale, dans tous les champs esthétiques, dont notamment musique ancienne, musique classique à contemporaine, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musiques du monde.

II – Contenus et cahier des charges du cursus

Le cursus se compose d'un tronc commun de compétences complété par des compétences spécifiques.

1 - Le tronc commun de compétences

Il s'articule autour de trois grands domaines :

- les pratiques musicales ;
- la culture générale et musicale en relation avec les pratiques ; la connaissance et la relation avec le milieu des pratiques amateurs ;
- les aptitudes générales.

Ces compétences se déclinent en :

a) Des savoir-faire

- maîtrise technique en rapport avec les domaines choisis
- approche de l'invention-création, par exemple, pratique de l'improvisation, aptitude à arranger, au moins pour enrichir sa propre pratique
- sensibilisation à la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux ou au travail d'ensemble (conduite de répétitions, etc.)
- exploitation de matériels utilisant des techniques et technologies en rapport avec sa pratique

b) Des savoirs

- culture musicale générale et diversifiée permettant notamment de construire une programmation, de l'expliciter
- connaissance de notions d'organologie, de lutherie, de connaissance du corps, en rapport avec la discipline ou l'instrument pratiqués
- connaissance et expérience du (ou des) milieu(x) d'exercice de la pratique
- initiation juridique sur la vie associative, la diffusion faite par des amateurs, les questions de sécurité (transports, spectacles) et de droits d'auteurs

c) Des compétences transversales

- capacité de proposition et de décision
- créativité (savoir et savoir-faire)
- aptitude à s'informer, à communiquer

- capacité d'auto-évaluation de sa pratique et d'appréciation du contexte pouvant déboucher sur la définition de besoins en formation
- capacités relationnelles facilitant la mise en place des pratiques collectives et de projets partagés
- méthodologie de projet pour initier, piloter
- ouvertures à d'autres formes artistiques (musique, littérature, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques...)

2 - Les compétences spécifiques au type de pratique choisi

Les compétences spécifiques s'organisent autour de ce tronc commun.

Elles concernent la pratique principale de l'élève. Elles s'entourent des connaissances nécessaires. Un jeu d'options permet de s'adapter le mieux possible au projet de l'élève (cf. tableaux joints en annexe 1).

À partir des compétences décrites dans le tronc commun, une liste des domaines pouvant être abordés ou approfondis (suivant le cas), est donnée à titre indicatif dans les tableaux joints en annexe. Cette liste peut faciliter la construction d'un cursus, d'un parcours de formation, adapté au profil de chacun.

III - Organisation du cursus

1 - Le parcours personnalisé

Le cursus est conçu sous la forme d'un « parcours de formation personnalisé » qui fait l'objet d'un document contractuel engageant l'élève et l'établissement et signé par les deux parties.

L'élaboration du parcours tient également compte d'un cahier des charges de la formation en 3^e cycle, inscrit dans le règlement intérieur du conservatoire.

L'encadrement du cursus repose sur une définition – concertée entre le responsable du suivi de l'élève et l'élève – de ses modalités. Il prévoit notamment les conditions de l'évaluation.

Son suivi est consigné dans le dossier de l'élève.

2 - Le volume horaire

Un volume horaire global d'au moins 300 heures représentant une moyenne de 3 à 5 heures hebdomadaires (éventuellement regroupées selon un autre rythme). Une durée de cycle comprise entre 2 et 4 ans paraît, pour chaque cursus, un cadre raisonnable, eu égard aux ambitions de la formation et à la disponibilité des élèves. Certains contenus peuvent être abordés sous forme de stages ou d'ateliers.

Le volume horaire et la durée du cycle peuvent être modulés en fonction des acquis initiaux des élèves, de leurs parcours éventuels dans d'autres cursus ou dans d'autres contextes.

Les situations pédagogiques diverses que requièrent certains contenus peuvent être réparties sur la durée du cycle (exemple : diverses modalités de pratiques collectives).

Il est souhaitable d'atteindre les objectifs de formation en les intégrant le plus possible dans des démarches pédagogiques globales, ce qui rendra ces démarches plus dynamiques encore (exemple : pratique collective - démarche d'invention - contenus de culture). Cette conception permet aussi de mieux tenir compte des contraintes de temps des élèves.

Des partenariats pédagogiques avec d'autres établissements peuvent être mis en place notamment si l'établissement ne dispose pas de l'ensemble des enseignements concourant au cursus souhaité.

3 - Le « projet personnel »

Tous les cursus proposent la réalisation d'un « projet personnel » qui permet tout au long de sa réalisation :

- la mise en œuvre de l'ensemble des compétences visées,
- l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales,
- la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...),
- l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné.

L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement.

Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.

4 - L'évaluation et la délivrance du CEM

Les modalités de validation de la formation sont conçues en fonction du parcours de l'élève; elles reposent en grande partie sur l'évaluation continue. Chaque établissement en détermine les procédures.

L'établissement délivre un « Certificat d'études musicales » qui est un diplôme d'établissement. Les précisions concernant la formation suivie, notamment la pratique choisie, font l'objet d'un document annexé au certificat (par exemple : « pratique principale : chant en ensemble de chambre dans tel répertoire, module complémentaire : histoire et analyse de répertoires ; initiation à l'accompagnement, à la transcription et aux nouvelles technologies...). cf. document en annexe.

ANNEXE

Quelques exemples de cursus pour le CEM

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
	individuelle nécessaire, à des pratiques collectives vocales et/ou instrumentales dirigées.	sur les répertoires d'ensemble (incluse en partie dans les pratiques collectives et le soutien individuel) •transcription, arrangement, notions d'orchestration •contexte et cadre légal de la pratique amateur dont conditions juridiques de la diffusion des amateurs.	 pratiques collectives diversifiées (formes, genres, styles) sur la durée du cycle, pratique individuelle adaptée, en rapport avec la pratique collective et se déroulant dans le cadre d'un soutien personnalisé (fréquence définie en fonction du projet) approche de la direction (en fonction du projet) travail scénique invention-improvisation

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
Musiques actuelles amplifiées, jazz,	à travers des pratiques musicales de tradition	répertoire de la pratique	●pratiques d'ensemble diversifiées, et direction de répétition
		voisins et connaissance des éventuels emprunts à d'autres	●perfectionnement vocal ou instrumental spécifique et diversifié
	●aisance scénique dans		●approche de la pratique vocale pour les instrumentistes
	le contexte de la pratique concernée	selon les besoins, dans son contexte, de la discipline concernée)	●reproduction et relevés
			●adaptation de répertoires et transcription
		es rapports texte/musique,	●improvisation et invention
		●initiation à l'informatique musicale et aux techniques du	· ●rapport à la danse
			●travail scénique
		pratique en amateur dont	 projets successifs abordant les techniques d'enregistrement, la mise en scène, la représentation, les partenariats,

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
Musique de chambre et ensemble non dirigé Il s'agit ici de prendre en compte autant le projet de devenir du groupe, que le projet musica	pérenne Permettre l'expression artistique individuelle de chaque musicien ainsi que le développement du collectif.	et répertoires, appliqués aux besoins du groupe et de son contexte d'exercice •répertoires et pratiques voisines (adaptations et transcription) •auto-évaluation individuelle •auto-évaluation du groupe •contexte et cadre légal de la pratique en amateur dont les conditions juridiques de la diffusion des amateurs	 travail d'ensemble et direction de répétition soutien individuel adapté, vocal ou instrumental improvisation et invention travail scénique En fonction du projet du groupe et de la constitution de l'ensemble : approche ou sensibilisation à la direction ; projets successifs abordant les techniques d'enregistrement, la mise en scène, la représentation, les partenariats, le contexte

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
Pratique individuelle vocale ou instrumentale	Permettre l'expression artistique individuelle des musiciens Pouvoir participer à des prestations d'amateurs, individuelles ou collectives, de haut niveau.	considérée, dans leur diversité d'époque, de forme, de genre et de style •transposition, transcription, arrangement en lien avec le répertoire individuel et collectif de la pratique •croisements avec d'autres expressions artistiques •contexte et cadre légal de la pratique en amateur dont les conditions juridiques de la diffusion des amateurs	●approfondissement de la pratique individuelle vocale ou instrumentale dans divers contextes ●approche de répertoires diversifiés selon le projet de formation de l'élève ●pratique collective complémentaire ●déchiffrage vocal ou instrumental, ●improvisation, invention ●travail scénique ●En fonction du projet, sensibilisation à la direction ●projets successifs abordant les techniques d'enregistrement, la mise en scène, la représentation, les partenariats, le contexte

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
Culture musicale	Disposer, en amateur éclairé, d'une autonomie dans le domaine de la culture musicale, qui permette le développement de recherches personnelles et le réinvestissement des connaissances dans le cadre des différentes activités musicales de la cité. Pouvoir s'orienter dans les principaux modes d'expression et genres musicaux	histoire, analyse et esthétique (principaux modes d'expression et genres musicaux) éventuellement, culture approfondie dans un domaine précis • compréhension des données d'une partition, capacité à la lire • écoute active ; savoir suivre une partition d'ensemble tout en écoutant ; savoir communiquer sur elle • formation musicale solfègique en lien avec le programme de culture et en fonction des	●pratique vocale (en relation avec le programme de culture musicale)

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
Création musicale Possibilité d'options par exemple: - invention / composition / écriture -invention /composition /électroacoustique / informatique musicale - arrangement / transcription - improvisation		composition en lien avec son domaine d'expression; initiation aux autres techniques différentes démarches d'improvisation acoustique, organologie, électroacoustique et informatique musicale culture musicale générale en histoire, analyse et esthétique (principaux modes d'expression et genres musicaux) éventuellement, culture approfondie dans un domaine précis compréhension des données d'une partition, capacité à la	fonction du projet) –projets successifs, de natures différentes, permettant d'aborder les techniques d'enregistrement, la mise en scène, la représentation, les partenariats, le contexte

Pratique principale	Objectifs	Connaissances spécifiques	Pratiques
- direction ou accompagnement de pratiques vocales - direction ou accompagnement de pratiques instrumentales On pourra articuler cette formation avec une autre pratique principale (simultanément ou en prolongement)	Donner à des musiciens encadrant des pratiques d'ensemble (pupitres, chœurs, orchestres,) les moyens musicaux et organisationnels de la maîtrise de leur pratique en amateur. Animer un ensemble vocal et/ou instrumental, notamment savoir choisir des répertoires et mettre en œuvre la diffusion d'un ensemble amateur Savoir diriger un ensemble vocal et/ou instrumental amateur Ou Savoir faire travailler un pupitre d'orchestre et/ou de choeur Ou Savoir faire travailler un ensemble non dirigé	 culture musicale générale en histoire, analyse et esthétique (principaux genres musicaux) éventuellement, culture approfondie dans un domaine précis compréhension des données d'une partition, capacité à la lire; savoir suivre une partition d'ensemble tout en écoutant; savoir communiquer sur elle formation solfègique en fonction des acquis et des besoins Ouverture sur d'autres expressions artistiques connaissance de la voix, de l'organologie, (modulées en fonction du projet) contexte et cadre légal de la pratique en amateur dont les conditions juridiques de la diffusion en amateur 	La pratique se définit selon qu'il s'agit de contenus initiaux ou complémentaires dans un ensemble d'options suivant le projet : - direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux - conduites de répétition, travail de pupitre - montage de projets publics • approche de répertoires diversifiés • approche de la pratique vocale (pour les instrumentaire (si pas de pratique antérieure) • déchiffrage vocal ou instrumental, • adaptation et arrangement de répertoires, relevés, transposition, transcription, orchestration - projets successifs, de natures différentes, permettant d'aborder les techniques d'enregistrement, la mise en scène, la représentation, les partenariats, le contexte